

### Dossier de demande d’adhésion

### 2023

**Partenaires**

# Sommaire

[1. L’Union professionnelle du génie écologique 3](#_Toc57895534)

[1. Procédure d’adhésion 4](#_Toc57895536)

[2. Conditions d’adhésion comme partenaires 4](#_Toc57895537)

[3. Dossier d’adhésion 5](#_Toc57895538)

[4. Calcul de la cotisation 7](#_Toc57895539)

[5. Demande d’adhésion comme partenaire 8](#_Toc57895540)

[6. Charte des partenaires associés de l’UPGE 9](#_Toc57895541)

# L’Union professionnelle du génie écologique

L’Union professionnelle du génie écologique ([UPGE](http://www.genie-ecologique.fr/wp-content/uploads/2020/06/Manifeste-ETGE.pdf)) est la fédération française des entreprises de la filière du [génie écologique](http://wp.me/P20rS5-1dr). Elle regroupe une [soixante entreprises](http://www.genie-ecologique.fr/adherer/liste-de-nos-adherents/)travaillant sur les écosystèmes pour protéger, gérer, favoriser ou restaurer la biodiversité et les services écosystémiques.

La **raison d’être** de l’UPGE est de structurer la filière du génie écologique au service de la biodiversité et de l’Homme. Pour cela la fédération œuvre avec ses adhérents à développer le marché du génie écologique en conciliant création de valeur et service du Bien commun, accompagnant les acteurs économiques pour réintégrer les activités humaines dans le fonctionnement du vivant. Pour mener à bien cette mission confiée par ses adhérents fondateurs, la fédération portent les actions suivantes :

* **animer la fédération** des entreprises de génie écologique : groupes de travail internes, salons nationaux, journées d’échanges techniques, veille (juridique, marché, actualités), production de notes techniques internes ;
* **porter la voix de la filière** : groupes de travail nationaux, représentation auprès des institutions, présence lors des événements nationaux, travail de réseau ;
* **développer des** **projets collectifs** pour œuvrer à la structuration de la filière : titres et diplômes (création ou travail d’amélioration de l’adéquation avec le besoin des entreprises), développement d’une offre de formation continue, création d’outils de reconnaissance des compétences des acteurs (qualification de structures, normalisation de projets…).

L’UPGE rassemble une centaine d’entreprises. La fédération s’est structurée autour de deux collèges : le premier rassemble les entreprises spécialisées en génie écologique, le deuxième les entreprises réalisant une activité de génie écologique.

## Génie écologique, définition

Le génie écologique est défini ainsi par le Journal Officiel de la République Française du 15 août 2015 :

« *Conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes.* »

L’UPGE précise ainsi cette définition :

(Extrait des statuts de l’UPGE)

«*Le génie écologique consiste à préserver et développer la biodiversité par des actions dans la durée, sur les écosystèmes ciblés en prenant en compte leurs fonctionnalités, la diversité des habitats naturels, la question des écotypes et l’ensemble des interactions. Ces actions peuvent s’appliquer à l’entretien, la restauration, la réhabilitation, la réaffectation d’écosystèmes.*»

(Extrait du règlement intérieur de l’UPGE)

 « *Un projet de génie écologique comprend les étapes suivantes :*

* *études écologiques : diagnostic, inventaire, dossiers règlementaires, plan de gestion, documents d’urbanisme… ;*
* *ingénierie écologique : conception, programme opérationnel, cahier des charges, accompagnement chantier ;*
* *travaux de génie écologique ;*
* *suivi des réalisations.* »

# Procédure d’adhésion

Vous souhaitez déposer votre candidature pour devenir partenaires de l’Union professionnelle du génie écologique : en adhérant, vous acquerrez le statut de **Partenaire** de l’UPGE. Voici les huit étapes à suivre :

1. Vérifiez que les conditions préalables soient remplies – *page 4.*
2. Complétez numériquement le bulletin de candidature – *pages 5 à 6*.
3. Calculez votre montant de cotisation – *page 7*.
4. Remplissez et signez la demande d’adhésion – *page 8*.
5. Signez la charte des partenaires – *pages 9*.
6. Envoyez le dossier de demande d’adhésion complété à l’adresse contact@genie-ecologique.fr
7. Envoyez le chèque de cotisation à l’ordre de l’UPGE au 13 rue Duroc – 75007 PARIS

Les informations recueillies dans les différents documents demandés sont réservées à la direction de l’UPGE, leur confidentialité en est assurée. Une réponse vous sera donnée sous un mois. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le dossier, n’hésitez pas à nous contacter.

**Patrice VALANTIN**

Président

*Contact*

***Alison PAQUETTE***

*Déléguée générale*

*a.paquette@genie-ecologique.fr*

*06 67 53 90 71*

# Conditions d’adhésion comme partenaires

Pour pouvoir adhérer comme partenaire de l’Union professionnelle du génie écologique, vous devez :

1. Dans le cadre de votre activité :
	* avoir pour finalité première ou secondaire le soin des écosystèmes ; ou bien
	* porter un intérêt fort pour le bien commun qu’est la biodiversité ; ou bien
	* partager avec l’UPGE sa vision, ses objectifs ou ses intérêts.
2. Voir votre candidature acceptée par le Bureau de l’UPGE via le présent dossier de demande d’adhésion.

# Dossier d’adhésion des partenaires

|  |
| --- |
| **Contact du représentant de la structure auprès de l’UPGE** |
| Prénom, nom  |  |
| Fonction  |  | Téléphone  |  |
| E-mail  |  |
| **Identité de la structure (pour les personnes morales)** |
| Raison sociale |  |
| Date de création |  |
| Dirigeant |    |
| SIRET |  | Code APE |   |
| Statut juridique |  |
| Adresse |  |
| Ville |  | Code postal |  |
| Téléphone |  | Fax |  |
| E-mail |  |
| Site internet |  |
| **Contexte** |
| Comment avez-vous connu l’UPGE ? |  |
| Etes-vous en contact avec un/des adhérent(s) de l’UPGE ? Le(s)quel(s) ? |  |
| **Attentes et besoins** |
| Quelles sont vos motivations pour adhérer comme partenaire de l’UPGE ? | [ ]  Échanges avec les autres adhérents.[ ]  Participations aux réflexions de l’UPGE et de ses partenaires (GT, séminaires…).[ ]  Participation aux projets de l’UPGE (publication, norme, formation, événement…).[ ]  Veille et information sur le génie écologique. [ ]  Structuration de la filière et lobbying.[ ]  Valorisation et communication.[ ]  Accompagnements individuels et collectifs - Développement de votre entreprise.[ ]  Autres, précisez : |
| Quelle implication souhaitez-vous avoir au sein de l’UPGE ? | [ ]  Participation aux réflexions et projets. Lesquelles : [ ]  Observateur Raisons de ce choix d’observateur ? [ ]  Autres, précisez : |
| Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l’UPGE ? |  |
| Que pensez-vous apporter à l’UPGE ? |  |
| Souhaitez-vous participer à des salons professionnels / évènements avec l’UPGE ?  | [ ]  Pollutec [ ]  Assises Nationales de la biodiversité[ ]  Carrefour de l’eau [ ]  Salon des Maires [ ]  Forum National des Eco-Entreprises du PEXE [ ]  Evènements à l’international (salons, missions…)[ ]  Autres, précisez : |
| **Présentation de la structure (pour les personnes morales)** |
| Présentez en quelques lignes votre structure, ses objectifs, son activité (ses produits et services).***=>*** *Ce texte est destiné à être publié dans les différents supports de communication de l’UPGE. Moins de 500 caractères.* |  |
| **Chiffre d’affaire** de votre structure. Quelle est la part liée à la biodiversité et au génie écologique ? (si pertinent) |   |
| Zones d’activités | * [ ]  Bretagne [ ]  Pays de la Loire [ ]  Grand Est [ ]  Hauts de France [ ]  Corse
* [ ]  Île de France [ ]  Centre Val de Loire [ ]  Nouvelle Aquitaine [ ]  Auvergne Rhône Alpes [ ]  Occitanie [ ]  Bourgogne Franche Comté [ ]  Provence Alpes Côte d’Azur [ ]  Normandie [ ]  DOM TOM [ ]  International, précisez :
 |

# Calcul de la cotisation

La cotisation annuelle des adhérents de l’UPGE est la principale ressource de la fédération.

Pour les personnes **physiques** souhaitant devenir partenaire, la cotisation annuelle est fixée à 100€.

Pour les personnes **morales**, le montant de la cotisation se calcule ainsi :

* Moins de 25 millions d’euros de chiffres d’affaires / budget annuel[[1]](#footnote-1) de la structure :
	+ **0,10%** du chiffre d’affaires annuel / budget de l’année précédente ;
	+ minimum de **100 €**
	+ plafond à **1 500 €**
* Entre 25 et 50 M€ : **2 500 €**
* Entre 50 et 100 M€ : **4 000 €**
* Plus de 100 M€ : **5 000 €**

**Attention ! Nous vous informons que de nouveaux barèmes seront votés en Assemblée Générale 2024 :**

* *entre 5 et 25 millions d’euros : 2 500 €*
* *entre 25 et 50 millions d’euros : 4 000 €*
* *entre 50 et 100 millions d’euros : 7 500 €*
* *supérieur à 100 millions d’euros : 10 000 €*
1. Montant du chiffre d’affaires/budget global de la structure1 de l’année précédente =
2. Montant de votre cotisation =
3. Envoyer le chèque de cotisation à l’ordre de l’UPGE à

UPGE, Maison du Bien commun, 13 rue Duroc, 75007 PARIS

Pour la première année, afin que votre demande d’adhésion soit complète, merci d’envoyer votre cotisation par chèque. Il vous serait restitué dans les plus brefs délais si votre candidature venait à être rejetée. Si votre candidature est acceptée, nous vous ferons parvenir un reçu attestant du règlement de votre cotisation. La cotisation n’est pas soumise à la TVA et ne donne pas lieu à la délivrance d’une facture. Elle n’ouvre pas droit au bénéfice des dispositions des articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts.

# Demande d’adhésion comme partenaire

Madame/Monsieur …, représentant la société … souhaitant être adhérent de l’Union professionnelle du génie écologique (UPGE) en tant que partenaire associé et s’engage à :

1. compléter le présent formulaire d’adhésion avec des informations exactes
2. respecter la charte des partenaires de l’UPGE
3. s’acquitter annuellement de sa cotisation

et demande à être intégré comme partenaire associé de l’UPGE.

**Le**

**À**

**Signature** et **cachet** (le cas échéant) précédé de la mention « Lu et approuvé »

# Charte des partenaires de l’UPGE

Cette charte doit être approuvée par les personnes physiques ou morales souhaitant adhérer à l’UPGE en tant que partenaire. En signant ce document, chaque nouveau partenaire de l’UPGE s’engage à :

## 1. Adhérer à la finalité de l’association

L’UPGE est une fédération professionnelle ayant pour but de **structurer la filière du génie écologique**. Il est donc important de veiller à ce que les diverses activités des partenaires associés n’induisent pas de confusion, ni sur ce qu’est l’UPGE, ni sur ce qu’est le génie écologique. C’est pourquoi, conformément aux statuts de l’UPGE, les partenaires n’ont pas le statut de membre actif de l’association, mais celui de partenaire. La gestion de l’association reste du ressort des membres actifs (collèges 1 et 2). Les partenaires ne disposent pas de pouvoir de décision concernant l’administration de l’UPGE. Ils s’engagent à respecter les règles de fonctionnement de l’association, en particulier les règles d’adhésion et de radiation explicitées dans le règlement intérieur de l’UPGE.

## 2. Affirmer l’identité de l’UPGE en employant un vocabulaire clair et adapté

Les partenaires sont appelés **partenaires de l’UPGE**.

## 3. Participer aux projets et activités de l’UPGE

Le partenaire s’engage à **participer aux échanges**, groupes de travail, projets ou événements pour lesquels le partenariat est envisagé. Par les connaissances et les compétences qu’il apporte, par son réseau et ses actions, le partenaire contribue directement et indirectement aux missions de l’UPGE : le développement de la filière du génie écologique et sa structuration. Les différentes actions portées par l’UPGE (groupes de travail, de événements, dynamiques diverses) sont pour la plupart ouvertes aux partenaires, sauf exception.

BULLETIN D’ENGAGEMENT

Je, soussigné(e) ………………………………., représentant …………………………………………………………., affirme avoir lu et approuvé les points listés dans la charte des partenaires associés de l’UPGE. Je souhaite devenir partenaire de l’UPGE et accepte à ce titre de me conformer à cette charte.

Fait à ….. le …/…/… Signature et cachet (le cas échéant) :

1. Le chiffre d’affaires à considérer est le chiffre d’affaire global de la structure et non celui consacré au génie écologique. [↑](#footnote-ref-1)